

XXII.—INSPECTION DES COMPAGNIES D'ASSURANCES.

Dépenses sujettes à un crédit \$6,000 00

N ^o du crédit.		1880-81.	1881-82.	Comparaison avec le budget de 1880-81.	
				Augmen- tation.	Diminution.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
156	Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'inspection des compagnies d'assuranc.	6,000 00	6,000 00
	DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA LOI, 38 VIC., CHAP. 20, SEC. 23.				
	Appoint. du surintendant des assurances...	4,000 00	4,000 00
	Total.....	10,000 00	16,000 00

XXIII.—SUBVENTIONS.

Somme autorisée par la loi.....\$3,457,525 60

	1880-81.	1881-82.	Comparaison avec le budget de 1880-81.	
			Augmen- tation.	Diminution.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Ontario.....	1,196,872 80	} 3,457,525 60	} 33,919 78
Québec.....	959,252 80			
Nouvelle-Ecosse.....	371,909 16			
Nouveau-Brunswick.....	428,474 60			
Manitoba.....	105,653 04			
Colombie-Britannique.....	208,019 12			
Ile du Prince-Edouard.....	153,424 30			
Total.....	3,423,605 82			